

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1629 portant report sur le 3e plan de la loi-programme des crédits correspondants des opérations non engagées à la clôture de l'exécution du 2e Plan FIDES 1953/1963 et aménagement de crédits à l'intérieur du 3e plan .

n° 1629

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 décembre 1962

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro  
31 décembre 1962

### VISAS

- Vu**le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Territoires d'Outre-Mer et les actes subséquents qui l'ont modifié et complété
- Vu**la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement au financement et à l'exécution des Plans d'Equipement et de Développement et à la procédure d'exécution du programme tendant à la réalisation des Plans d'Equipement et de Développement de la Loi 40-860 du 30 avril 1946
- Vu**l'arrêté n° 30 du 9 janvier 1961 relatif au report sur la tranche 1961 des crédits de paiements du Plan d'Equipement et de Développement Economique et Social, programme 1953, non consommé au 31 décembre 1960
- Vu**l'arrêté n° 61/63/S.P.C.G. du 31 mai 1961 rendant exécutoire en Côte Française des Somalis la tranche intérimaire 1960 du Plan de Développement Economique et Social du Territoire
- Vu**l'arrêté n° 934 du 17 août 1961 rendant exécutoire la délibération n° 250 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, en date du 12 juin 1961 portant approbation de la tranche 1961 de la Loi Programme pour la Côte Française des Somalis
- Vu**l'arrêté n° 256 du 26 février 1962 rendant exécutoire la délibération du 24 février 1962 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant approbation de la tranche 1962 de la Loi-Programme
- Vu**l'arrêté n° 1155 du 27 août. 1962 rendant exécutoire la délibération n° 359 en date du 22 août 1962 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant aménagement sur les crédits de la tranche F.I.D.E.S. 1961
- Vu**la lettre n° 80.202 du 5 septembre 1962 du Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer relative à la clôture du deuxième plan F.I.D.E.S.
- Vu**le télégramme n° 1033 du 28 décembre 1962 du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer relatif à la délibération du Comité directeur du F.I.D.E.S. au sujet des reports et aménagements à apporter pour la clôture du deuxième plan F.I.D.E.S.,

### TEXTE INTÉGRAL

**Art. 1er**

— Sont annulés les crédits ouverts sur le deuxième plan F.I.D.E.S. au titre des opérations suivantes :

---

Chapitre 3002-1-5. — Mise en valeur du Hanlé : 6.000.000 FD.

Chapitre 3021-3. — Lever topographique de la zone d'extension de Djibouti : 3.600.000 FD.

**Art. 2**

— Sont ouvertes sur le troisième plan F.I.D.E.S. les dotations suivantes :

---

Chapitre 4002-4. — Mise en valeur du Hanlé: 6.000.000 FD.

Chapitre 4021-1-4 — Lever topographique de la zone d'extension de Djibouti : 3.600.000 FD.

**Art. 3**

— Est annulé sur le

---

chapitre 4020, art. 1er, Ecole professionnelle de Djibouti le reliquat de crédits d'un montant de 3 millions de francs qui se trouve transféré pour un même montant à la rubrique 4020, art. 4, § 5, Ecoles Primaires à Djibouti.

**Art. 4**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

**Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,M. LEVALLOIS.**